

Comté d'Argenteuil, Arundel :—M. Eustache St-Pierre, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 16 du courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles :

Comté de Saguenay, Petites Bergeronnes :—Etienne Gagnon et Onésime Dufour, en remplacement de Pierre Desbiens et d'Onésime Dufour.

Comté de Laprairie, Saint-Isidore :—Godefroi Bzinet et Clément Perras, en remplacement de J-Bte Baudin et de Pierre Lemieux.

Comté de Lotbinière, Saint-Gilles :—Narcisse Dionne, en remplacement de lui-même.

Comté de Yamaska, Saint-François du Lac (village) :—Henri Crevier, en remplacement de F. E. N. Boucher, avocat.

Comté de Montmorency, Saint-Tite des Caps :—Ovide Lavoie, en remplacement de Azarie Ferland.

Comté de Beauce, Saint-Séverin :—François Couture et Augustin Proulx, en remplacement de Elzéar Nadeau et de Paul Perron.

Comté de Champlain, Sainte-Thècle :—Joseph Savard et Sébastien Trudel, père, en remplacement de Jules Tessier et de Louis Trudel.

Comté de Témiscouata, Notre-Dame des Sept Douleurs :—Georges Marquis, en remplacement de Rémi Michaud.

Comté d'Arthabaska, Saint-Albert de Warwick :—Clovis St-Cyr et Prudent Laniesse, en remplacement de Magloire Tardif et de Joseph Ducharme.

Comté d'Arthabaska, Chester Ouest :—Grégoire Lafontaine et Isidore Hamel, en remplacement de George Fortin et de Godefroi Daigle.

Comté de Saguenay, Baie des Anglais, Anticosti :—John Francis et Joseph Plourd, en remplacement de John Girard et de Fabien Raymond.

Ces personnes ci-dessous mentionnées ayant été élues en contravention de la section 8, du chap. 12, 34 Vict.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par ordre en conseil en date du 16 du courant :

1. Eriger en municipalité scolaire distincte le territoire appelé la municipalité du village de Pointe Fortune, dans le comté de Vaudreuil, avec les limites suivantes, savoir : bornée du côté ouest par la ligne provinciale entre les provinces de Québec et d'Ontario, au côté sud par les terres de la côte Saint-Thomas, au côté est par le lot No. 29 de la Baie de Rigaud, et au côté nord par la rivière Ottawa.

2. Eriger la partie est du canton de Leeds, telle que décrite dans la *Gazette Officielle*, du vingt-six novembre 1881, en municipalité scolaire, sous l'autorité de l'acte 41 Vict. ch. 6, sect. 5.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

De la nécessité des études pédagogiques pour les hommes d'école.

(Suite.)

L'homme, même fort instruit, qui entrerait dans l'enseignement sans études pédagogiques préalables, sans s'être préoccupé jamais de savoir s'il existe des lois qui président à l'évolution naturelle des facultés de l'enfant, traiterait sans doute celui-ci comme il ferait d'un adulte, dont l'intelligence serait toute formée. Il dogmatiserait, au lieu de catéchiser ; les choses qu'il enseignerait lui paraissant toutes également faciles et intéressantes, il ne songerait pas à s'abaisser au niveau de ses élèves en rendant, pour ainsi dire, enfantines les notions à leur communiquer ; il ne lui viendrait pas à la pensée d'appuyer longuement sur celles qui sont essentielles, quoique élémentaires, ni de présenter ses leçons sous une forme attrayante, ni d'en varier les sujets, ni d'en proportionner la longueur à l'âge et au degré de développement des facultés des élèves. Il marcherait à l'encontre des lois naturelles ; et, tout en travaillant plus qu'un autre qui aurait des études pédagogiques et les mettrait à profit ; en s'appliquant même à sa mission avec plus de dévouement, il ferait certainement faire à ses élèves beaucoup moins de progrès.

Or, cette nécessité d'études spéciales s'affirme d'une manière plus sensible encore, si s'est possible, en ce qui concerne les procédés, les formes et les méthodes d'enseignement ; en un mot, en ce qui touche la partie pratique de l'enseignement primaire.

Le jeune instituteur qui s'ingénie à réaliser dans son école tous les exercices pratiques auxquels il a pris part dans les applications didactiques de l'école normale et dans les leçons de tous les jours à l'école d'application, obtiendra promptement de grands résultats.

Il y a quelque quarante ans, on rencontrait un très grand nombre de personnes absolument ignorantes et ne sachant ni lire, ni écrire. Ce fait n'était pas uniquement dû au manque d'écoles, ni à la pénurie des maîtres. Là où ceux-ci existaient, et où ils jouissaient même de la plus grande réputation, il n'était pas rare